

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1900

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 1770 du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

Supprimer le treizième alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les GAFA deviennent de véritables juges : ce n'est souhaitable ni pour eux (selon quels critères agiront-ils ?), ni pour l'utilisateur (il pourrait être censuré par une plateforme en ligne avec un droit de recours particulier qui n'a rien avoir avec un recours auprès de la justice), ni pour la France qui se trouvera pieds et poings liés au bon-vouloir des plateformes en ligne.